



POUR DÉCISION

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

L'évolution de la responsabilité sociale des entreprises: enjeux (Genève, 5-7 octobre 2005)

Composition

1. La participation à la réunion de représentants de 24 organisations d'employeurs implantées dans des pays industrialisés ou des pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie-Pacifique, d'Europe et de la région arabe, désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration, est proposée. Les entreprises intéressées par la réunion seront invitées à y participer en qualité d'observateurs à leurs propres frais.
2. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la formule de composition précitée.*

Ordre du jour

3. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - examen des objectifs et stratégies des principaux participants au débat sur la RSE qui ne font pas partie des milieux d'affaires, en vue de travailler avec eux sur certaines questions;
 - élaboration de stratégies concernant la RSE pour les employeurs et leurs organisations et examen des différentes manières dont l'OIT et d'autres organisations internationales peuvent soutenir ces stratégies.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Quatorzième Réunion régionale asienne (Busan, 10-13 octobre 2005)

Invitation d'organisations intergouvernementales

5. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale, New Delhi;
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
 - Programme des Nations Unies pour le développement.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

6. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Confédération générale des syndicats;
 - Confédération internationale des syndicats arabes.
7. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Réunion tripartite sur la promotion d'une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF¹ (Genève, 24-26 octobre 2005)

Invitation d'organisations intergouvernementales

8. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Banque mondiale;

¹ Arrangement multifibre.

- Bureau international des textiles et des vêtements;
- Commission européenne;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Organisation mondiale du commerce.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

9. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Fédération internationale de l'industrie de l'habillement;
 - Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir;
 - Fédération internationale textile et habillement (FITH-CMT);
 - Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir (ETUF-TCL);
 - Organisation européenne du textile, de l'habillement et des grandes entreprises.
10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales précitées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Réunion tripartite d'experts sur le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre (Genève, 22-24 novembre 2005)

11. A sa 92^e session (juin 2004), la Conférence internationale du Travail a adopté la résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, qui demande au Conseil d'administration d'examiner périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et du plan d'action sur une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. A sa 291^e session (novembre 2004)², le Conseil d'administration a examiné un document sur la suite à donner aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 92^e session (juin 2004) et a décidé de convoquer une réunion tripartite d'experts chargée d'évaluer le bien-fondé des directives sur les meilleures pratiques à inclure dans un projet de cadre multilatéral non contraignant pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits. Le Conseil d'administration a également décidé que la réunion devrait avoir lieu avant que les directives ne lui soient présentées.

² Document GB.291/3/1.

Composition

12. Le Directeur général propose que participent à cette réunion 20 experts originaires d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe, désignés après consultation des gouvernements, dix experts désignés après consultation du groupe des employeurs et dix experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
13. En vue de désigner les experts nommés par les gouvernements, le Directeur général consultera les gouvernements des pays suivants: *Afrique*: Afrique du Sud, Kenya, Nigéria, Sénégal et Tunisie; *Amériques*: Argentine, Canada, Equateur, Mexique, Trinité-et-Tobago; *Asie*: Australie, République de Corée, Japon et Philippines; *Europe*: Arménie, Espagne, France, Royaume-Uni et Fédération de Russie. Les gouvernements du Brésil et de Bahreïn seraient inscrits sur une liste de réserve.
14. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition précitée.*

Ordre du jour

15. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - a) examen du projet de cadre de principes et de pratiques optimales pour les politiques dans le domaine des migrations de main-d'œuvre et identification des possibilités d'améliorations;
 - b) préparation du projet de cadre pour adoption et soumission au Conseil d'administration en mars 2006;
 - c) identification des domaines de suivi.
16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

17. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Banque mondiale;
 - Commission mondiale sur les migrations internationales;
 - Communauté de l'Afrique orientale;
 - Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest;
 - Conseil de l'Europe;
 - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - Marché commun du Sud;

- Organisation des Nations Unies;
- Organisation internationale pour les migrations;
- Union africaine;
- Union européenne.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

18. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Commission des Eglises auprès des migrants en Europe (CEME);
- Confédération européenne des syndicats (CES);
- Commission internationale catholique pour les migrations (CICM);
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
- Forum des migrants en Asie;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD);
- Organisation des Etats américains (OEA);
- Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres;
- Organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération internationale des syndicats libres;
- Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE).

19. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (Genève, 13-20 décembre 2005)

20. A sa 291^e session (novembre 2004)³, le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles, qui sera financée par la réserve pour les réunions techniques pour 2004-05. Une provision est constituée pour la tenue d'une réunion de huit jours à laquelle 30 participants seront convoqués.

³ Document GB.291/8(Add.).

Composition

21. Le Directeur général propose que participent à cette réunion dix experts désignés après consultation des gouvernements, dix experts désignés après consultation du groupe des employeurs et dix experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
22. En vue de désigner les experts nommés par les gouvernements, le Directeur général consultera les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Chili, Chine, Etats-Unis, France, Italie, Sénégal, Fédération de Russie et Thaïlande. Si l'un de ces pays ne désignait pas de participants, le Directeur général s'adresserait aux gouvernements des pays suivants: Belgique, Canada, Espagne, Equateur, Ethiopie, Inde, Jordanie, Lesotho, Malaisie et Pologne.
23. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition précitée.*

Ordre du jour

24. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant pour la réunion:
 - Examen et adoption d'une liste des maladies professionnelles mise à jour qui remplacera la liste des maladies professionnelles figurant dans l'annexe à la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.
25. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

26. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Commission des communautés européennes;
 - Organisation mondiale du commerce (OMC).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

27. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Association internationale de médecine agricole et de santé rurale;
 - Association internationale d'ergonomie;
 - Association internationale de la sécurité sociale;
 - Association internationale de médecine maritime;
 - Commission internationale de la santé du travail;

-
- Conseil international des infirmières;
 - Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses;
 - International Occupational Hygiene Association (IOHA).

28. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Genève, le 6 juin 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 2;
paragraphe 4;
paragraphe 7;
paragraphe 10;
paragraphe 14;
paragraphe 16;
paragraphe 19;
paragraphe 23;
paragraphe 25;
paragraphe 28.